

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal Du mardi 23 juin 2015

Date de convocation : mardi 16 juin 2015

L'an deux mil quinze, le mardi vingt-trois juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, Mme FONTAINE Virginie, Mme YVERNAULT Rolande, Mme CHATEIGNIER Annie, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, Mme PENIN Véronique, M. PAIN Pierre, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. ALLORENT Benoît, M. PION Patrice, Mme LEFEUVRE Andrée

Absent excusé : M. SOHIER Louis,

Pouvoir : M. SOHIER Louis a donné pouvoir à M. MAILLIEN Bernard

Mme CHATEIGNIER Annie est élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de Monsieur Jean RAFFINAT, récemment disparu, conseiller municipal d'Aigurande élu en 1977 et adjoint au maire de 1995 à 2014.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Mme Andrée LEFEUVRE et M. Patrice PION sont arrivés à 20h38.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CINEMA POUR 2015 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 3000 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE pour l'année 2014.

Le conseil municipal donne acte au maire du rapport sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau établi conformément au décret n°95-35 du 6 mai 1995 et à l'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite "Loi Barnier".

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT pour l'année 2014.

Le conseil municipal donne acte au maire du rapport sur la qualité et le prix du service public de collecte et de traitement des eaux usées établi conformément au décret n°95-35 du 6 mai 1995 et à l'article 73 de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite "Loi Barnier".

CONVENTION FOURNITURE D'EAU PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE LA COUARDE

Le Conseil municipal décide de reporter cette question lors d'une prochaine réunion de conseil municipal car il manque des éléments.

CONVENTION FOURNITURE D'EAU PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE L'AUZON

Le Conseil municipal décide de reporter cette question lors d'une prochaine réunion de conseil municipal car il manque des éléments.

ETUDE POUR LA SECURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LA SUD EST DU DEPARTEMENT DE L'INDRE – Avenant n°2

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire à signer l'avenant n°2.

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les négociations pour l'acquisition du terrain sis à La Chapelle sont terminées mais souhaite un accord écrit du futur occupant du bâtiment. Il demande au conseil municipal l'accord pour la signature de l'acte de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'acte de vente.

CONSTITUTION COMMISSION Ad'AP

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de constituer une commission Ad'AP pour la mise aux normes des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose Mmes LAURIEN Sylvie, YVERNAULT Rolande, DARCHY Pierrette, MICAT Josiane, MM DEGAY Jean-Michel, SOHIER Louis et LABETOULLE Hervé.

DÉSIGNATION D'UNE ROSIÈRE :

Conformément aux dispositions testamentaires de Madame Veuve PÉRIGOIS, en date du 2 juin 1895, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrondir le legs de Madame Veuve PÉRIGOIS à 250 € pour la *Rosière* et vote une somme de 125 € pour chacune des *Demoiselles d'Honneur*. Il désigne Mademoiselle Julie ROUAULT comme *Rosière* et Mesdemoiselles Faustine TRIBET et Alicia GWOZDZ, comme *Demoiselles d'Honneur*.

PARC EOLIEN DE MONTCHEVRIER

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours au sujet d'une demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Montchevrier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Montchevrier par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux doivent être effectués à la station d'épuration pour la mise en conformité de celle-ci. Le montant de ces travaux s'élève à 29 220 euros TTC. Il explique également que ces travaux peuvent bénéficier de subvention de l'agence de l'eau ainsi que du conseil départemental sans toutefois dépasser le seuil des 80% d'aide.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander les subventions à l'agence de l'eau ainsi qu'au conseil départemental.

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MARCHE BERRICHONNE ET DESIGNATION DE DELEGUES A LA COMMISSION D'EXAMEN

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, qu'il existe un projet commun de réhabilitation du gymnase et des vestiaires du stade. Il s'agit donc de faire un groupement de commandes afin de mutualiser les services d'un architecte.

Il est ensuite demandé aux membres du conseil municipal de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour siéger au sein de la commission d'examen.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la version définitive de la convention de groupement présentée, autorise le maire à signer cette convention et désigne MM. DEGAY Jean-Michel et LABETOULLE Hervé comme titulaires et Mmes LAURIEN Sylvie et FONTAINE Virginie comme suppléants pour siéger au sein de la commission d'examen.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil municipal, sur proposition du maire, et à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre Ouest une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 euros pour une durée de 1 an.

Les sommes utilisées par la collectivité porteront intérêt au taux de l'Euribor 3 mois moyenné augmenté d'une marge fixe de +1.20%.

ADOPTION DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions municipales 01/2015 à 09/2015.

APPROBATION DE LA MOTION DE SOUTIEN DE L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de soutien à l'action de *l'Association des Maires de France* pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion de soutien.

INFORMATIONS

Passage d'un agent contractuel en fin de contrat en adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet.

Signature acte de vente pour immeuble place du marché le 06 juillet 2015.

Monsieur le maire a demandé à Mme Grimaud, architecte, un devis en vue de l'estimation des travaux pour cet immeuble afin de pouvoir établir les demandes de subventions.

Equipement d'une classe à l'école primaire, la dernière, en tableau blanc numérique.

Changement d'un vidéo projecteur en panne à l'école primaire.

La Réception du tracteur-tondeuse a eu lieu le mercredi 10 juin 2015 sur le parking de la MEL.

Déplacement d'une conduite d'eau sur un terrain à La Couture pour la construction d'ateliers.

Divers travaux de voirie (La Drouille, Le Chérioux, Route de Mortroux, cour ancienne école George Sand).

La réception des travaux à l'Eglise est prévue le Jeudi 2 juillet 2015.

La réfection des allées du cimetière est prévue (en partie), une procédure de récupération de tombes abandonnées devra être mise en place.

Arrivée de la 3^{ème} étape du Tour du Limousin le jeudi 20 août 2015.

La séance est levée à 22 heures 40.